



COMMUNE DE CAMPÉNÉAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

Le 20 mars 2026, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac s'est réuni dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Hania RENAUDIE, Maire, suivant convocation transmise le vendredi 20 mars 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : CAILLARD Estelle, DELAROCHE Alexandra, DENIS Stéphane, DRAGON Sandra, DUVAL Aurélien, GABARD Bruno, GOUPIL Evelyne, GRANDVALLET Chantal, GUERIN Quentin, JUGEL Stéven, LE MOIGNE Nolwenn, LEBORGNE Frédéric, NOËL Pierre, O Denis, PAISLEY Bernard, PONGERARD Pascale, REMY Louise, RENAUDIE Hania, WHITE Cécile

Secrétaire de séance : LE MOIGNE Nolwenn

2026-020 - PV DE LA SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-15 relatifs aux délibérations du Conseil municipal et à l'établissement des procès-verbaux ;

VU le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 13 février 2026, établi par le secrétaire de séance ;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal constitue un document officiel retraçant les débats et décisions du Conseil municipal, et qu'il doit être approuvé pour être opposable ;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance du 13 février 2026 a été transmis aux membres du Conseil municipal.

Le conseil prend acte.

Fait et délibéré le 20 mars 2026

Le président de séance,
Hania RENAUDIE Maire



Le secrétaire de séance,
Nolwenn LE MOIGNE, 2^{ème} adjointe au Maire